

**Seine
Normandie**

AGGLOMÉRATION

Délégués :

En exercice :	101
Présents :	86
Pouvoirs :	13
Votants :	99
Suffrages exprimés :	98
Ont voté pour :	95
Ont voté contre :	0
Abstentions :	3

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil Communautaire du 20 juillet 2020

DELIBERATION N°CC/20-100

-Finances & prospectives-

Budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols

Compte administratif 2019

Les membres de Seine Normandie Agglomération, légalement convoqués le 13 juillet 2020, par le président en exercice, se sont réunis lors de la séance du Conseil de Seine Normandie Agglomération, en salle Viking de l'Espace Philippe-Auguste, rue Riquier à Vernon, sous la Présidence de Monsieur Frédéric DUCHÉ, le 20 juillet 2020 à 19h00.

Étaient présents : Isabelle BESSAC (AIGLEVILLE) suppléante de Patrick MENARD, Jean-François WIELGUS (BOIS-JEROME-SAINT-OUEN), Geneviève CAROF (BOISSET LES PREVANCHES), Anne FROMENT PROUVOST (BOUAFLES), Michel ALBARO (BREUILPONT), Michel CITHER (BUEIL), Jocelyne RIDARD (CAILLOUET ORGEVILLE), Guillaume GRIMM (CHAIGNES), René MATRINGE (CHAMBRAY), Jean-Michel DE MONICAULT (CROISY SUR EURE), Gilles LE MOAL (CUVERVILLE), Serge COLOMBEL (DAUBEUF-PRES-VATTEVILLE), Vincent LEROY (DOUAINS), Patrick LOSEILLE (ECOUIS), Pascal DUGUAY (FAINS), Aline BERTOU (FRENELLES EN VEXIN), Xavier PUCHETA (GADENCOURT), Sarah BOUTRY (GASNY), Monique DELEMME (GIVERNY) suppléante de Claude LANDAIS, Stéphanie LEMERCIER (GUISENIERS) suppléante de Philippe FLEURY, Lorraine FERRE (HARDENCOURT COCHEREL), Quentin BACON (HARQUENCY), Vincent COURTOIS (HECOURT), Olivier DESCAMPS (HENNEZIS), Jean-Marie MOTTE (HEUBECOURT-HARICOURT), Yannick CAILLET (HOULBEC-COCHEREL) suppléant de Moïse CARON, Michel PATEZ (LA BOISSIERE), Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Karine CHERENCEY (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jérôme FOUCHER (LA HEUNIERE), Christophe BASTIANELLI (LA ROQUETTE), Sylvain BIGNON (LE CORMIER), Evelyne DALON (LE PLESSIS HEBERT), Isabelle RIONDET (LE THUIT) suppléante de Jérôme PLUCHET, Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Martine VANTREESE (LES ANDELYS), Léopold DUSSART (LES ANDELYS), Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Martine SEGUELA (LES ANDELYS), Didier COURTAT (MENILLES), Yves DERAËVE (MERCEY), Romain BOURGINE (MEREY) suppléant de Nouredine SGHAÏER, Michel LAGRANGE (MESNIL VERCLIVES), Hubert PINEAU (MEZIERES EN VEXIN), Bernard LÉBOUCQ (MUIDS), Florence CHIREZ (NEUILLY) suppléante de Pascal GIMONET, Thibaut BEAUTÉ (NOTRE DAME DE L'ISLE), Pascal LEHONGRE (PACY SUR EURE), Valérie BOUGAULT (PACY SUR EURE), Julien CANIN (PACY SUR EURE), Lydie CASELLI (PACY SUR EURE), Christian LORDI (PORT-MORT), Pascal MAINGUY (PRESSAGNY L'ORGUEILLEUX), Dominique DESJARDINS BROSSEAU

Seine Normandie Agglomération

12 rue de la Mare à Jouy 27120 Douains Tél : 02 32 53 50 03 contact@sna27.fr www.sna27.fr



(ROUVRAY), Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Jean-Luc MAUBLANC (SAINT-MARCEL), Thierry HUIBAN (SAINT VINCENT DES BOIS), Héléna MARTINEZ (SAINTE GENEVIEVE LES GASNY), Agnès MARRE (SUZAY), Patrick JOURDAIN (TILLY), Laurent LEGAY (VATTEVILLE), Patrick DUCROIZET (VAUX SUR EURE), François OUZILLEAU (VERNON), Léocadie ZINSOU (VERNON), Johan AUVRAY (VERNON), Dominique MORIN (VERNON), Jérôme GRENIER (VERNON), Nicole BALMARY (VERNON), Catherine DELALANDE (VERNON), Christopher LENOURY (VERNON), Evelyne HORNAERT (VERNON), Titouan D'HERVÉ (VERNON), Patricia DAUMARIE (VERNON), Yves ETIENNE (VERNON), Youssef SAUKRET (VERNON), Paola VANEGAS (VERNON), Lorine BALIKCI (VERNON), David HEDOIRE (VERNON), Gabriel SINO (VERNON), Chantale LE GALL (VEXIN SUR EPTE), Fabrice CAUDY (VEXIN SUR EPTE), Annick DELOUZE (VEXIN SUR EPTE), Paul LANNOY (VEXIN SUR EPTE), Fabienne FERUS (VEZILLON) suppléante de Jean-Pierre TAULLE, Lysianne ELIE-PARQUET (VILLEGATS), Didier LANDAIS (VILLIERS-EN-DESOEUVRE) suppléant de Christian BIDOT.

Absents : Jean-Pierre SAVARY (HEUQUEVILLE), Alain JOURDREN (SAINTE COLOMBE PRES VERNON).

Absents excusés :

Pouvoirs : Pascal JOLLY (GASNY) donne pouvoir Sarah BOUTRY (GASNY), Hervé BOURDET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE) donne pouvoir à Antoine ROUSSELET (LA CHAPELLE-LONGUEVILLE), Jessica RICHARD (LES ANDELYS) donne pouvoir à Christian LEPROVOST (LES ANDELYS), Caroline LEDOUX (LES ANDELYS) donne pouvoir à Frédéric DUCHÉ (LES ANDELYS), Hervé PODRAZA (SAINT-MARCEL) donne pouvoir à Pieternella COLOMBE (SAINT-MARCEL), Rémi FERREIRA (SAINT-MARCEL) donne pouvoir à Léocadie ZINSOU (VERNON), Juliette ROUILLOUX-SICRE (VERNON) donne pouvoir à François OUZILLEAU (VERNON), Olivier VANBELLE (VERNON) donne pouvoir à Youssef SAUKRET (VERNON), Sylvie GRAFFIN (VERNON) donne pouvoir à Dominique MORIN (VERNON), Denis AIM (VERNON) donne pouvoir à Jérôme GRNIER (VERNON), Thomas DURAND (VEXIN SUR EPTE) donne pouvoir à Chantale LE GALL (VEXIN SUR EPTE), Marie-Odile ANDRIEU (VILLEZ-SOUS-BAILLEUL) donne pouvoir à René MATRINGE (CHAMBRAY), Sébastien LECORNU (VERNON) donne pouvoir à Pascal LEHONGRE (PACY-SUR-EURE).

Secrétaire de séance : Johan AUVRAY (VERNON)

Le Conseil communautaire de Seine Normandie Agglomération,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°DÉLE/BLI/2019-59 du 30 décembre 2019 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération Seine Normandie Agglomération ;

Vu la nomenclature M14 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant que Frédéric DUCHÉ, Président de Seine Normandie Agglomération en exercice, s'est retiré au moment du vote ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De procéder au vote du compte administratif 2019 du budget annexe de l'Instruction du Droit des Sols qui se résume ainsi :

RESULTAT DE L'EXERCICE

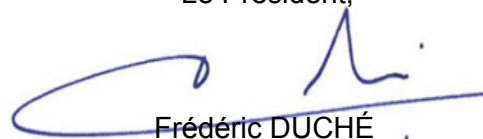
		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
		Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES		327 540,46 €	322 874,44 €	27 042,20 €	18 613,30 €	0,00 €
DEPENSES		327 540,46 €	296 236,40 €	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
BALANCE	Excédent		26 638,04 €		18 613,30 €	- €
	Besoin de financement		- €		- €	- €
	Excédent TOTAL de financement				18 613,30 €	

Article 2 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 3 : La présente délibération sera affichée, publiée au recueil des actes administratifs, et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 4 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,
Le Président,


Frédéric DUCHÉ

Compte administratif 2019



Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION DE FONCTIONNEMENT - Vue d'ensemble

DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Budget	Réalisé
		2019	2019
011	Charges à caractère général	79 820,00 €	73 080,57 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	229 139,00 €	219 503,27 €
Total des dépenses de gestion courante		308 959,00 €	292 583,84 €
68	Dotations aux provisions	5 000,00 €	
022	Dépenses imprévues	1 500,00 €	
Total des dépenses réelles de fonctionnement		315 459,00 €	292 583,84 €
.023	Virement à la section d'investissement	7 198,46 €	
042	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 883,00 €	3 652,56 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		12 081,46 €	3 652,56 €
TOTAL DES DEPENSES		327 540,46 €	296 236,40 €
002	Résultat de fonctionnement reporté		
TOTAL DES DEPENSES CUMULEES		327 540,46 €	296 236,40 €

RECETTES HT

Chap.	Libellés	Budget	Réalisé
		2019	2019
013	Atténuations de charges	2 500,00 €	13 659,79 €
70	Produits des services, du domaine et ventes...	249 401,19 €	233 574,85 €
75	Autres produits de gestion courante		0,53 €
Total des recettes de gestion courante		251 901,19 €	247 235,17 €
Total des recettes réelles de fonctionnement		251 901,19 €	247 235,17 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		0,00 €	0,00 €
TOTAL DES RECETTES		251 901,19 €	247 235,17 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	75 639,27 €	75 639,27 €
TOTAL DES RECETTES CUMULEES		327 540,46 €	322 874,44 €

Compte administratif 2019

Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES HT

Art.	Budget 2019	Réalisé 2019
Chapitre 011 - Charges à caractère général	79 820,00 €	73 080,57 €
60622 - CARBURANTS	500,00 €	
6064 - FOURNITURES ADMINISTRATIVES	2 000,00 €	1 058,51 €
6135 - LOCATIONS MOBILIERES	1 500,00 €	2 129,55 €
6156 - MAINTENANCE	10 975,00 €	10 941,00 €
61563 - MAINTENANCE REPROGRAPHIES	700,00 €	699,28 €
6182 - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNIQUE	680,00 €	
6184 - VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	1 800,00 €	1 800,00 €
6188 - AUTRES FRAIS DIVERS	13 925,00 €	12 396,00 €
6251 - VOYAGES ET DEPLACEMENTS		716,40 €
6256 - MISSIONS	500,00 €	16,84 €
6261 - FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	3 000,00 €	2 556,30 €
6262 - FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	2 740,00 €	766,69 €
62871 - A LA COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT	41 500,00 €	40 000,00 €
Chapitre 012 - Charges de Personnel	229 139,00 €	219 503,27 €
6331 - VERSEMENT DE TRANSPORT	778,00 €	776,00 €
6332 - COTISATIONS VERSEES AU F.N.A.L.	708,00 €	705,00 €
6336 - COTISATIONS CENTRE NATIONAL ET DE GESTION	2 477,00 €	2 402,31 €
64111 - REMUNERATION PRINCIPALE	60 920,00 €	65 411,64 €
64112 - NBI, SUPPLEMENT FAMILIAL ET INDEMNITE DE RESIDENCE	620,00 €	1 101,09 €
64118 - AUTRES INDEMNITES	10 907,00 €	12 716,41 €
64131 - REMUNERATIONS NON TITULAIRES	64 037,00 €	57 073,37 €
64138 - AUTRES INDEMNITES	19 968,00 €	18 662,73 €
6451 - COTISATIONS A L' U.R.S.S.A.F.	33 744,00 €	32 796,27 €
6453 - COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	22 079,00 €	23 822,22 €
6454 - COTISATIONS AUX A.S.S.E.D.I.C.	3 900,00 €	3 074,00 €
6455 - COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	8 484,00 €	505,56 €
6458 - COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	237,00 €	261,67 €
6475 - MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	280,00 €	195,00 €
TOTAL DEPENSES DE GESTION COURANTE	308 959,00 €	292 583,84 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	5 000,00 €	- €
6815 - DAP - PR RISQUES ET CHARGES DE FONCTION. COURANT	5 000,00 €	
022 - DEPENSES IMPREVUES	1 500,00 €	- €
TOTAL DEPENSES RELLES DE FONCTIONNEMENT	315 459,00 €	292 583,84 €
023 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	7 198,46 €	- €
Chapitre 042 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 883,00 €	3 652,56 €
6811 - DAP - IMMO. INCORPORELLES ET CORPORELLES	4 883,00 €	3 652,56 €
TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 081,46 €	3 652,56 €
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	327 540,46 €	296 236,40 €

Compte administratif 2019

Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES HT

Art.	Budget 2019	Réalisé 2019
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		
TOTAL DEPENSES CUMULEES	327 540,46 €	296 236,40 €

Compte administratif 2019

Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES HT

Art.	Budget 2019	Réalisé 2019
Chapitre 013 - Atténuation de charges	2 500,00 €	13 659,79 €
6419 - REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATIONS DU PERSONNEL	2 500,00 €	13 659,79 €
Chapitre 70 - Produits des Services	249 401,19 €	233 574,85 €
70875 - PAR LES COMMUNES MEMBRES DU GFP	174 193,38 €	231 072,50 €
70876 - PAR LE GFP DE RATTACHEMENT	12 745,00 €	
70878 - PAR D'AUTRES REDEVABLES	62 462,81 €	2 502,35 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	- €	0,53 €
7588 - AUTRES PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE		0,53 €
TOTAL RECETTES DE GESTION COURANTE	251 901,19 €	247 235,17 €
TOTAL RECETTES RELLES DE FONCTIONNEMENT	251 901,19 €	247 235,17 €
TOTAL RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	- €	- €
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	251 901,19 €	247 235,17 €
002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	75 639,27 €	75 639,27 €
TOTAL RECETTES CUMULEES	327 540,46 €	322 874,44 €

Compte administratif 2019



Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION D'INVESTISSEMENT - Vue d'ensemble

DEPENSES HT

Chap.	Libellés	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00 €		
21	Immobilisations corporelles	1 042,20 €		
	Total des dépenses d'équipement	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses réelles d'investissement	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
001	Solde d'exécution d'investissement reporté			
	TOTAL DES DEPENSES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €

RECETTES HT

Chap.	Libellés	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
.021	Virement de la section de fonctionnement	7 198,46 €		
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 883,00 €	3 652,56 €	
	Total des recettes d'ordre d'investissement	12 081,46 €	3 652,56 €	0,00 €
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT	12 081,46 €	3 652,56 €	0,00 €
001	Excédent d'investissement reporté	14 960,74 €	14 960,74 €	
	TOTAL DES RECETTES CUMULEES D'INVESTISSEMENT	27 042,20 €	18 613,30 €	0,00 €

Compte administratif 2019

Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION D'INVESTISSEMENT - DEPENSES HT

Chap.	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles (sauf 204)	26 000,00 €	0,00 €	0,00 €
2051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	26 000,00 €		
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	1 042,20 €	0,00 €	0,00 €
2183 - MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 042,20 €		
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 042,20 €	0,00 €	0,00 €

Compte administratif 2019

Budget annexe Instruction du droit des sols

SECTION D'INVESTISSEMENT - RECETTES HT

Chap.	Budget 2019	Réalisé 2019	Restes à réaliser 2019
021 - VIREMENT A LA SECTION FONCTIONNEMENT	7 198,46 €		
Chapitre 040 - Opé. d'ordre de transfert entre sections	4 883,00 €	3 652,56 €	0,00 €
28051 - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES	2 520,00 €	2 520,00 €	
28135 - INSTALL.GENERALES,AGENCEMENTS,AMENAGEMENTS	539,00 €	538,39 €	
28183 - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	1 265,00 €	35,76 €	
28184 - MOBILIER	559,00 €	558,41 €	
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT	12 081,46 €	3 652,56 €	0,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	12 081,46 €	3 652,56 €	0,00 €
001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	14 960,74 €	14 960,74 €	
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	27 042,20 €	18 613,30 €	0,00 €

IV – ANNEXES IDS	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)							
Directeur général des services	A						
Directeur général adjoint des services	A						
Directeur général des services techniques	A						
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53							
TOTAL		0	0	0	0	0	0
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)							
Attaché principal	A						
Attaché	A	1				1	
Rédacteur principal 1er classe	B						
Rédacteur principal 2ème classe	B						
Rédacteur	B	2				2	
Adjoint administratif principal 1ère classe	C						
Adjoint administratif principal 2ème classe	C	1			1		
Adjoint administratif	C	2			2		
TOTAL		6	0	6	3	3	6
FILIERE TECHNIQUE (c)							
Ingénieur principal	A						
Ingénieur	A						
Technicien principal 1ère classe	B						
Technicien principal 2ème classe	B						
Technicien	B						
Agent de maîtrise principal	C						
Agent de maîtrise	C						
Adjoint technique principal 1ère classe	C	1			1		
Adjoint technique principal 2ème classe	C						
Adjoint technique	C						
TOTAL		1	0	1	1	0	1
FILIERE SOCIALE (d)							
Conseiller socio-éducatif	A						
Cadre de santé 1ère classe	A						
Puéricultrice hors classe	A						
Puéricultrice classe supérieure	A						
Puéricultrice classe normale	A						
Infirmière classe supérieure	A						
Educateur de jeune enfants ppl	B						
Educateur de jeunes enfants	B						
Auxiliaire de puériculture ppl 1ère classe	C						
Auxiliaire de puériculture ppl 2ème classe	C						
ASEM principal 1er classe	C						
Agent social ppl 2ème classe	C						
Agent social	C						
TOTAL		0	0	0	0	0	0
SPORTIVE (g)							

IV – ANNEXES IDS	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020	C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EFFECTIFS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
Educateur principal 1ère classe	B						
Educateur	B						
TOTAL		0	0	0	0	0	0
CULTURELLE (h)							
Bibliothécaire	A						
Conservateur des bibliothèques	A						
Attaché de conservation du patrimoine	A						
Assistant de conservation patrimoine ppl 2ème cl	B						
Assistant de conservation patrimoine	B						
Adjoint du patrimoine ppl 1ère classe	C						
Adjoint du patrimoine ppl 2ème classe	C						
Adjoint du patrimoine	C						
TOTAL		0	0	0	0	0	0
Professeur d'enseignement artistique hors classe	A						
Professeur d'enseignement artistique classe norm.	A						
Assistant d'enseignement artistique ppl 1ère cl	B						
Assistant d'enseignement artistique ppl 2ème cl	B						
Assistant d'enseignement artistique	B						
TOTAL		0	0	0	0	0	0
ANIMATION (i)							
Animateur principal 1ère classe	B						
Animateur principal 2ème classe	B						
Animateur	B						
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C						
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C						
Adjoint d'animation	C						
TOTAL		0	0	0	0	0	0
EMPLOIS NON CITES (k) (5)							
TOTAL		0	0	0	0	0	0
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		7,0	0,0	7,0	4,0	0,0	7,0

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine

(2) Catégories : A, B ou C

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT : Effectifs physiques *quotité de temps de travail* période d'activité dans l'année

Exemple: un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel , à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent tout l'année correspond à 0.8 ETPT ; un agent à temps partiel , à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex: CDD de mois, recrutement à mi-année) correspond à 0.4 ETPT (0.8 *6/12)

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, "emplois spécifiques " régis par l'article 139 ter de la lois n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc .

IV – ANNEXES IDS

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020

C1.1

C1.1 - ETAT DU PERSONNEL AU 31.12.2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01.01.2018 (emplois pourvus)	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)						
Attaché	A	ADM	418	11954	Art 3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	14455	Art 3-2	CDD
Rédacteur	B	ADM	339	21872	Art 3-2	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)						
TOTAL GENERAL	3					

(1) CATEGORIES : A, B et C

(2) SECTEUR ADM : Administratif (dont emplois de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

FIN : Financier

TECH : Technique et informatique dont emploi de l'article 47 de la loi du 26 janvier 1984)

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain)

S : Social

MS : Médico-social

MT : Médico-technique

SP : Sportif

CULT : Culturel

ANIM : Animation

PM : Police

CAB : Collaborateurs de cabinet (article 110 de la loi du 26 janvier 1984)

OTR : Missions non rattachables à une filière

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle)

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée)

Article 3-a : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.

Article 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activités

Article 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité ..)

Article 3-2 : *vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire*

Article 3-3 alinéa 1 : absence de cadre d'emploi de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes

Article 3-3 alinéa 2 : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie.

Article 3-3 alinéa 3 : emploi de secrétaire de mairie dans les communes de - 1000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

Article 3-3 alinéa 4 : emplois à temps non complet des communes de - 1000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %

Article 3-3 alinéa 5 : *emplois des communes de -2000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.*

Article 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel

Article 38 : recrutements de *travailleurs handicapés catégorie C au sens de l'article L5212-13 du code du travail*

Article 38 bis : PACTE recrutement de jeunes gens de 16 à 25 ans révoqués non diplômés ou sans qualification

Article 47 : recrutements directs sur emplois fonctionnels

Article 110 : Collaborateur de cabinet des autorités territoriales

Article 110-1 : collaborateur de groupe d'élus

A : autres (préciser)

(5) indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers doivent être labellisés "A /autres" et feront l'objet d'une précision (ex: "contrats aidés") .

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1,3-2,3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3,110 et 110-1

(8) si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CA SEINE NORMANDIE AGGLOMERATION - INSTRUCTION DU DROIT DES SOLS - CA 2019

IV - ANNEXE	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

D - ARRETE - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice ¹⁰¹
 Nombre de membres présents... ⁸⁴ 96
 Nombre de suffrages exprimés... ⁹⁶
VOTES :
 Pour... ⁹³ 0
 Contre... ⁰ 3
 Abstentions... ³
 Date de convocation ^{13/07/2020}
 Présenté par (1),
 A ^{Vernon} le ^{20/07/2020}
 Délibéré par l'assemblée délibérante (2), réuni en session ^{ordinaire}
 A ^{Vernon} le ^{20/07/2020}
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),

